

Dans ce numéro

Ophraella communa en Europe : nouvelles détections ...

... et estimation des bénéfices selon un scénario de dispersion de l'insecte

Désignation de nouveaux référents ambrosie pour 2020

Les ambrosies absentes de la liste nationale des organismes nuisibles définie par le ministère de l'agriculture

OPHRAELLA COMMUNA EN EUROPE : NOUVELLES DÉTECTIONS ...

En Europe, la chrysomèle mangeuse d'ambrosie *Ophraella communa*, est connue depuis 2013 dans le sud de la Suisse et dans trois régions du nord de l'Italie : la Lombardie, le Piémont et l'Émilie-Romagne. En 2017, une enquête a été menée par une équipe italienne pour rechercher sa présence dans deux autres régions du nord-est de l'Italie, en Slovénie occidentale et dans le nord-ouest de la Croatie [1].

Ce sont 79 sites colonisés par *A. artemisiifolia* qui ont été inspectés de juillet à octobre 2017 dont 61 dans les deux régions d'Italie (Frioul-Vénétie Julienne et Vénétie) .

La présence de l'insecte a alors été détectée dans 70 sites :

- . 54 sites sur 56 en Frioul-Vénétie Julienne,
- . 5 sites sur 5 en Vénétie,
- . 7 sites sur 9 en Slovénie,
- . 4 sites sur 7 en Croatie.

Sur quatre sites, *O. communa* a été observée sur trois autres astéracées : la Lampourde d'Italie sur deux sites (*Xanthium italicum* Moret.) , le tournesol d'ornement sur un site (*Helianthus annuus* L.) et la Vergerette du Canada sur un site (*Erigeron canadensis* L.).

...ET ESTIMATION DES BÉNÉFICES SELON UN SCÉNARIO DE DISPERSION DE L'INSECTE

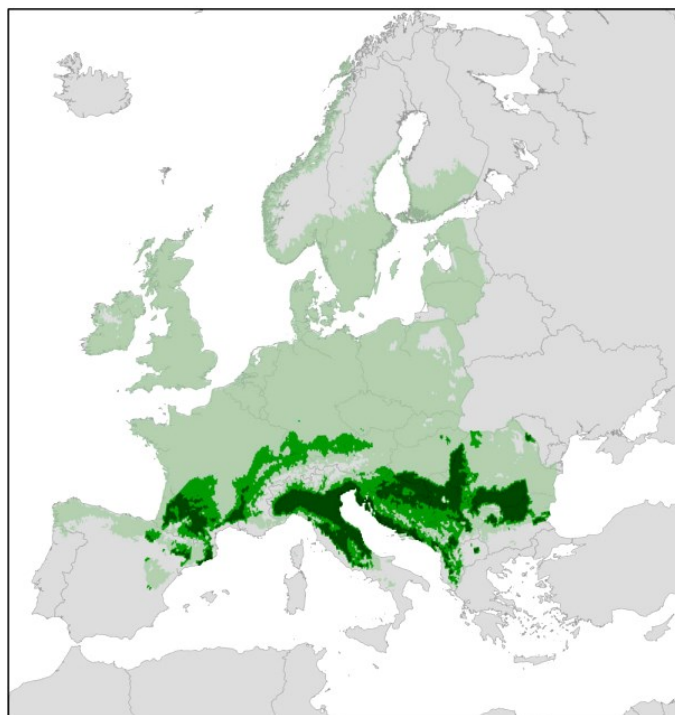
Ces observations constituent-elles une bonne nouvelle pour ces trois pays?

C'est ce que tend à faire penser une nouvelle étude publiée en avril 2020 d'une équipe de chercheurs européens [2].

Celle-ci présente, en revoyant à la hausse les résultats de précédents travaux, **une nouvelle estimation du nombre de malades en Europe et le coût économique lié à l'allergie au pollen** : ainsi 13.5 millions de personnes seraient allergiques engendrant un coût de santé de 7.4 milliards d'euros.

Puis les chercheurs estiment que si *O. communa* occupait effectivement son aire de répartition possible en Europe (cf Fig 1), cela pourrait **réduire annuellement le nombre d'allergiques de 2,3 millions et les coûts de santé de 1,1 milliard d'euros par an.**

Pour rappel, l'introduction volontaire en France de l'insecte est interdite sans étude d'impact préalable.



A. artemisiifolia occurrences
 O. communa 1-2 generations
 O. communa 3-5 generations

Figure 1 - Distribution modélisée de *A. artemisiifolia* et d'*O. communa* en Europe.

*La modélisation de la distribution d'*O. communa* comprend le nombre attendu de générations par an. En effet, plusieurs cohortes se développent par an et le nombre de ces générations varie en fonction des conditions environnementales, influençant par voie de conséquence les impacts sur *A. artemisiifolia*.*

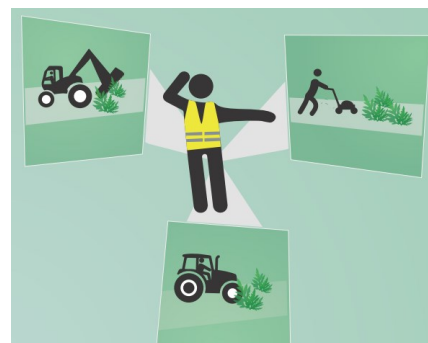
DÉSIGNATION DE NOUVEAUX RÉFÉRENTS AMBROISIE POUR 2020

Les référents ambrosies sont des personnes désignées par leur collectivité et possédant un certain nombre de missions définies réglementairement [3] qui sont liées à la gestion de l'ambrosie sur le territoire de la commune. Ils peuvent être des agents communaux, des élus ou même des bénévoles.

Cette année, la situation particulière liée d'une part au Covid 19 et d'autre part aux incertitudes concernant les élections municipales, la désignation des référents pourrait être perturbée. Or ceux-ci constituent un élément clef dans la lutte contre les ambrosies.

Le développement des ambrosies n'est pas tributaire du contexte socio-économique humain et les plantes ne se gêneront pas pour relarguer leur pollen dès août, confinement ou pas.

Nous invitons donc les collectivités à désigner leur(s) référent(s), ou confirmer la poursuite des missions de leur(s) ancien(s) référent(s) pour cette saison 2020.



Comment désigner un référent ?

La procédure d'inscription des référents est précisée sur ambrosie.info sur la [page dédiée au rôle du maire et du référent ambrosie](#).

Les personnes intéressées pour réaliser bénévolement le rôle de référent sont invitées à se rapprocher de leurs mairies.

Pour rappel, un groupe pour les référents ambrosie a été créé sur Facebook pour favoriser les échanges : <https://www.facebook.com/groups/referents.ambrosie/>

LES AMBROISIES ABSENTES DE LA LISTE NATIONALE DES ORGANISMES NUISIBLES DÉFINIE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le 16 avril dernier, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation publiait au journal officiel un nouvel arrêté actualisant la liste des organismes nuisibles définis par le code rural et de la pêche maritime [4].

Cette liste comprends actuellement 6 espèces nuisibles à la santé des végétaux dont par exemple le Cynips du Châtaigner, le Charançon rouge du palmier ou encore les campagnols.

Le Conseil de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) avait en 2019 préconisé l'addition de l'**Ambrosie trifide** (*A. trifida* L.) sur la liste des organismes nuisibles de quarantaine (voir lettre n°58 novembre 2019). Contrairement à ces recommandations, **la France n'a pas pris en compte cette espèce dans sa nouvelle liste nationale. L'Ambrosie à feuilles d'armoise** (*A. artemisiifolia* L.) **n'y est pas présente non plus.**

A la demande de la Direction Générale de l'Alimentation des échanges sont en cours avec FREDON France concernant l'éventuel classement de ces deux espèces pour une potentielle actualisation de la liste.



Sources d'information

- (1) **Zandigiacomo P. et al. (2020).** Occurrence of the non-native species *Ophraella communa* on *Ambrosia artemisiifolia* in north-eastern Italy, with records from Slovenia and Croatia. Bulletin of Insectology **73** (1): 87-94
- (2) **Schaffner U., et al. (2020).** Biological weed control to relieve millions from *Ambrosia* allergies in Europe. Nature Communications **11**:1745
- (3) **Rôle des référents ambrosie :** se référer à l'[article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique](#)
- (4) [Arrêté du 16 avril 2020 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L. code rural et de la pêche maritime](#)

Actualités

- ◆ **Les plantules sortent un peu partout en France.** La première photo qui nous est remontée cette année par un référent de sud-Ardèche date du **6 avril** ... dans un potager !
- ◆ **Les journées de lutte contre les ambrosies auront lieu du 15 au 30 juin.** L'évolution de la situation sanitaire nous dira s'il faudra préférer les actions de communication par voies informatiques ou les actions de terrain.
- ◆ Le 16 avril dernier, l'Observatoire des ambrosies a participé à animer **une formation en ligne disponible en visionnage sur inscription le temps du confinement.** La première partie concerne la problématique ambrosie de façon globale tandis que la deuxième présente la stratégie de gestion d'une région encore peu envahie : l'Île-de-France.

Rédaction :

Marilou MOTTET



Contact :

observatoire.ambrosie@fredon-france.org

Tél : +33 (0)1 53 83 71 75

Retrouvez l'actualité liée à l'ambrosie sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#)



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)